

Vernouillet, le 16 septembre 2010

**M. le Président de l'A.D.I.V.
10, allée des Chevreuils
78480 VERNEUIL SUR SEINE**

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 7 juillet 2010 interrogeant les positions de l'équipe municipale concernant les aménagements envisagés autour de l'étang du Gallardon.

Avant toute chose, je tiens à préciser que, quelles que soient les activités auxquelles on destinerait cet espace, il me semble fondamental d'associer les Vernolitaïns à la réflexion sur le devenir d'une zone à laquelle ils sont attachés. Sans présager des débats nécessaires, on peut envisager que la zone Est du Gallardon soit dédiée aux circulations douces, à l'observation des oiseaux et de manière générale à une sensibilisation à la protection de l'environnement, à la préservation du patrimoine naturel de Vernouillet. Deux études ont été menées sur cette zone, l'une sur la faune par le CORIF, et l'autre sur la flore par le Muséum d'Histoire naturelle mettant en valeur notamment une espèce rare à protéger. Des pistes d'aménagement pour protéger ces espaces ont été esquissées sur la base de ces rapports. La construction d'une Maison de la Nature, projet sur lequel le Conseil Régional nous soutiendrait, serait un aboutissement cohérent de cette ambition.

Le projet de clôture que le président du Syndicat Mixte de la Base de Loisirs tente d'imposer, au mépris d'une décision votée par le Conseil municipal de Vernouillet, me semble devoir susciter des interrogations légitimes. De quoi veut-on protéger les berges ? Des intrusions nocturnes, de dégradations ? Sur cette partie de l'étang, il n'y a pas de problèmes récurrents de dégradation, contrairement à l'espace Marcel Moulin qui, lui, est déjà clos. De ce point de vue, c'était le seul espace problématique. Il y a deux ans, Monsieur Berthet s'était engagé par écrit à renoncer à ce projet de clôture. Il veut aujourd'hui le maintenir à tout prix et dépenser l'intégralité des 800 000 euros dédiés au projet.

La municipalité de Vernouillet milite en faveur d'une réflexion qui se soucierait en premier lieu de mettre en valeur la faune et la flore, de contribuer à la sensibilisation à l'environnement. Avant que le Conseil Régional d'Ile de France ne nous accompagne dans les investissements qui seront faits à terme, il faut que le Conseil général nous donne les moyens d'entretenir comme il se doit la diversité précieuse de ces espaces. Cela devrait être l'une des missions prioritaires du Syndicat mixte. Or, ainsi que vous le remarquez, l'état d'entretien est loin d'être satisfaisant. Un bon sens élémentaire commanderait d'investir ce qui doit l'être dans la préservation du site, non dans des clôtures onéreuses qui peuvent déséquilibrer l'écosystème et dont l'entretien, compte-tenu de l'expérience que nous avons désormais, sera bien sûr a minima.

L'étang du Gallardon est un lieu trop important dans la vie des Vernolitains, et plus largement des Vernoliens et des Triellois, pour qu'on établisse un projet sans prendre en compte toutes ses implications. Qui fermerait les portes de cet espace devenu clos ? Qui nettoierait un grillage qui ne manquera pas d'accumuler les sacs plastiques et autres déchets légers ? Qui entretiendra et taillera les végétaux ? Avant de penser à en faire un espace de loisirs sécurisé à l'extrême et coûteux à l'extrême, sans pour autant disposer des moyens de ces ambitions, ne faudrait-il pas se concentrer sur l'existant ? Une question simple me semble essentielle : quelle est la valeur ajoutée de cette clôture ? Je ne vois pas de réponses Si ce n'est de permettre à terme une privatisation de l'étang du Gallardon ? Toutefois, laissons de côté ces considérations ; comme vous l'avez fait remarquer, vous ne souhaitez pas vous impliquer dans ce différent, à juste titre.

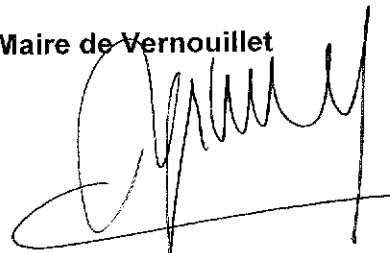
Sur le fond, la ville de Vernouillet aspire à développer un projet qui s'inspire largement des principes du développement durable : ce projet devrait donc se faire en concertation avec les usagers, permettre à tous de profiter du Gallardon en respectant l'environnement naturel, et créer des emplois avec une future Maison de la Nature. L'objectif serait de mettre à la disposition du public des espaces de visites et de promenades aux multiples intérêts, dans un souci de conciliation avec la nature. Il semblerait ainsi pertinent d'appliquer une gestion différenciée aux berges du Gallardon. Une telle approche permettrait de conserver des "refuges" à la biodiversité, une plus grande diversité de paysages, et, plutôt que d'aménager classiquement des espaces synthétiques comme des aires de jeu, de créer des parcours ludiques et pédagogiques pour les jeunes générations. Dans un tel projet, une clôture me semble contre productive : comment éduquer et sensibiliser au respect de l'environnement et « mettre sous cloche » la nature qu'on veut valoriser ?

Peut-être serez-vous amené à interroger directement le Conseil d'administration du Syndicat à ce sujet, car par ailleurs, concernant votre questionnement sur le calendrier prévu pour réaliser les différents aménagements envisagés, c'est à ce dernier qu'il appartient d'en arrêter les dates. Je me permets de noter qu'à ce jour rien n'a été fait concernant les remblais. Le Président du Syndicat mixte de la Base de Loisirs aura sans doute passé plus de temps à dénigrer publiquement les positions de notre conseil municipal. Face à la menace d'un recours devant un tribunal, la ville de Vernouillet entend bien-sûr défendre la légitimité de sa position. Une fois que ces agitations vaines seront apaisées, le plus rapidement possible je l'espère, je souhaite que nous puissions échanger sereinement, en associant directement les Vernolitains et les habitants des communes voisines aux propositions qui touchent à notre cadre de vie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET

Maire de Vernouillet





Chemin du Rouillard
78480 Verneuil-sur-Seine

Téléphone : 01 39 28 16 20
Téléfax : 01 39 71 18 60


Madame LOPEZ-JOLLIVET
En mairie de
78540 VERNOUILLET

Verneuil-sur-Seine, le 5 juin 2007

Madame le Maire,

Je fais suite à notre conversation relative travaux d'aménagement et d'embellissement des berges du « petit » Gallardon.

Ces travaux se dérouleront conformément au projet qui vous a été présenté par M. Brunel, validé en mars 2005 et approuvé par le Service de Navigation de la Seine en ce qui concerne les volumes de déblais-remblais à réaliser.

→  Comme je vous l'ai indiqué, je vous confirme que la pose de clôtures est exclue de ces aménagements.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Syndicat
Vice-président du Conseil Général des Yvelines

Jean-Louis BERTHET